

ANNEXE II

Recto

Verso

	(Place réservée à l'indication du pays et de l'autorité mili- taire qui délivrent la présente carte).	
CARTE D'IDENTITÉ		
pour les membres du personnel sanitaire et religieux attachés aux armées.		
Nom		
Prénoms		
Date de naissance		
Grade		
Numéro matricule		
Le titulaire de la présente carte est protégé par la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces ar- mées en campagne du 12 août 1949, en qualité de		
Date de l'établissement de la carte		Numéro de la carte
.....		

Photographie du porteur	Signature ou empreintes digitales ou les deux	
		
Taille	Yeux	Cheveux
Autres éléments éventuels d'identification :		
.....		
.....		
.....		